

22 FEV. 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Réunion du Comité de direction du JEUDI 03 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois février à dix-sept heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'accueil d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 20/01/22 - Nombre de membres convoqués : 14

Selon l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, l'Etat français étant toujours en régime d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021, de ce fait : « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

Ainsi, compte-tenu de cette mesure le quorum du dit comité de direction est ramené à : 5 membres.
De ce fait, le comité de direction peut régulièrement délibérer.

Membres participants à la réunion : 06

Soit nombre de suffrages exprimés : 06

Etaient présents :

Collège élus : Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART, Monsieur Gérard DUCOS, Monsieur Frédéric GOUAILLARDOU

Collège représentants professionnels : Madame Delphine CHERITI, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés : Madame Nathalie DUPLEIX, Monsieur Régis CASSAROUME, Madame Rebecca JACKSON, Monsieur Jean-Pierre DOMINGUEZ, Monsieur Didier CORRE, Madame Gisèle BORDENAVE, Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP

Objet : Plan d'actions 2022

Le plan d'actions proposé a été réalisé à partir du Débat des Orientations Budgétaires du 8 décembre 2021 et selon les 4 axes de notre stratégie actuelle.

→ Les principales priorités pour l'année 2022 portent sur les points suivants :

- Les dépenses de fonctionnement maîtrisées tout en gardant les contraintes du service public et toutes les missions existantes,
- La promotion/communication touristique de la destination maintenue, en optimisant les possibilités de partenariat,
- Le maintien soutenu de l'accompagnement aux acteurs du tourisme.

En bleu, sont notées les nouvelles actions proposées.

Axe 1 politique de développement touristique local pour 32 770€

Axe 2 politique d'animation locale pour 14 180€

Axe 3 politique en faveur de la gastronomie et des circuits courts pour 10 650€

Axe 4 politique de communication pour 41 572€

Pour un total de : **99 172€ hors moyens humains**

Annexes envoyées : proposition de plan d'actions 2022 détaillé et chiffré

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 06 voix POUR**,

ADOPTE le plan d'actions présenté pour l'année 2022

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**Le Président
Christian LOMBART**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 1